

Justificatif de maîtrise foncière

La Communauté d'Agglomération Le Cotentin dispose du droit de réaliser le projet de plan d'épandage de la STEU de LE MESNIL-AU-VAL.

Les parcelles cadastrales concernées par la STEU figurent dans le tableau ci-après :

Commune d'implantation	Section parcelle	Numéro de parcelle
LE MESNIL-AU-VAL	B	116
		117

Aucun travaux foncier ne sera réalisé sur le site de la station dans le cadre du dépôt de ce dossier d'étude préalable à l'épandage des boues.

Fait Dol de Bretagne
Le 24/01/2024

